

PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Madame, Monsieur,

La transition énergétique, en particulier le développement des énergies renouvelables, est une priorité majeure des politiques publiques. Les objectifs portés par la loi vont ainsi être prochainement renforcés pour que ces énergies couvrent, en 2030, 32 % de la consommation électrique du pays. Les énergies renouvelables en mer, dans toute leur diversité, sont un des leviers qu'il convient d'activer pour contribuer à cet objectif.

Le développement de l'éolien en mer s'inscrit dans ce cadre. Deux appels d'offres ont ainsi été lancés en 2011 et 2013, et ont abouti à l'attribution sur les façades de la Manche et de l'Atlantique de six parcs d'éoliennes posées, technologies matures, pour une puissance de 3000 MW, soit près de 500 machines. La configuration de la Méditerranée n'a pas permis d'y envisager un développement de l'éolien posé. La progression des techniques de l'éolien flottant amène aujourd'hui à engager une première étape majeure pour cette nouvelle filière, celle de la réalisation de fermes pilotes pré-commerciales. De dimensions modestes (entre 3 et 15 machines), ces fermes permettront de valider les modèles économiques et les solutions techniques envisagées. Elles constituent un préalable indispensable avant tout développement industriel.

Au cours du dernier Conseil maritime de façade de Méditerranée, réuni le 8 décembre 2014, nous avons ainsi ouvert une démarche de planification du développement de l'éolien en mer en Méditerranée. Cette démarche vise à identifier, avec l'ensemble des acteurs de la communauté maritime, des sites propices à l'implantation de fermes d'éoliennes flottantes pilotes précommerciales sur la façade de Méditerranée. Comme annoncé par le Premier ministre, ce travail de planification servira de support à un appel à manifestation d'intérêt qui sera ouvert en juin, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, pour accompagner le développement de ces fermes pilotes.

La démarche engagée avec votre concours a permis d'identifier plusieurs secteurs pouvant s'avérer propices à l'implantation de telles fermes. De nombreuses réunions thématiques se sont tenues depuis début janvier pour préciser les enjeux à prendre en compte et ne retenir que les secteurs apparaissant compatibles avec la présence d'éoliennes flottantes. Deux réunions de concertation régionales, organisées avec les Conseils régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et

de Languedoc-Roussillon ont permis de vous présenter, début février, un premier point d'étape de cette réflexion collective et de définir les points à approfondir.

Grâce à ces échanges nourris, cette démarche est en voie de finalisation. Un projet de document de synthèse a été préparé à partir de l'ensemble des contributions reçues et des données collectées. Il sera mis à la disposition du public du 9 au 30 avril 2015 sur le site internet de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée, où de nombreux éléments peuvent déjà être consultés :

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/planification-de-l-eolien-en-mer-mediterranee-2014-a2478.html

Nous vous proposons de vous présenter ce projet de synthèse lors d'une réunion de l'ensemble des acteurs intéressés à l'échelle de la façade maritime que nous tiendrons le :

mardi 7 avril 2015 à 14h30 (accueil à partir de 14h00) dans l'amphithéâtre Philippe Lamour de Montpellier SupAgro Campus de La Gaillarde- place Pierre Viola à Montpellier

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation par courriel à l'adresse suivante : eolienenmer.med@developpement-durable.gouv.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Toulon, le 2 5 MARS 2015

Le préfet maritime de la Méditerranée

Marseille, le 2 3 MARS 2015

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel CADOT

Destinataires:

- Mesdames et Messieurs les Parlementaires des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon
- Mesdames et Messieurs les élus des collectivités littorales intéressées
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée
- Mesdames et Messieurs les membres du Parlement de la mer de Languedoc-Roussillon
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil consultatif de la mer de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Mesdames et Messieurs les participants des groupes de travail thématiques